

Source : <http://www.sortirdunucleaire.org/Un-nouveau-jugement-rend-Tepco-unique-responsable>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue de presse > **Un nouveau jugement rend Tepco unique responsable de la catastrophe de Fukushima**

22 septembre 2017

Un nouveau jugement rend Tepco unique responsable de la catastrophe de Fukushima

Par Sciences et Avenir avec AFP le [22.09.2017 à 12h01](#)

La compagnie d'électricité japonaise Tepco a été jugée responsable de l'accident nucléaire de Fukushima et condamnée à une amende par un tribunal local, lequel a en revanche blanchi l'Etat.



Des personnes évacuées durant l'accident nucléaires de Fukushima en 2011 manifestent devant le tribunal du district de Chiba le 22 septembre 2017.

© CréditATSUSHI TAKETADU / YOMIURI / THE YOMIURI SHIMBUN / AFP

Le juge Masaru Sakamoto, qui présidait la séance à la cour de Chiba (banlieue de Tokyo), a en partie tranché en faveur des 42 citoyens plaignants, ce vendredi 22 septembre 2017. Il a en effet jugé Tepco, l'exploitant de la centrale nucléaire de [Fukushima](#), responsable de l'accident majeur consécutif au tsunami du 11 mars 2011. Toutefois, M. Sakamoto n'a pas accédé à leur demande de prononcer aussi la culpabilité de l'Etat, qui, selon le verdict, n'aurait pas pu éviter l'accident. Ces personnes, qui avaient dû quitter leur domicile en 2011 à cause du sinistre atomique provoqué par un puissant tsunami, avaient intenté une action en justice contre Tokyo Electric Power (Tepco) et l'Etat, réclamant 2,8 milliards de yens (21 millions d'euros) de dommages et intérêts pour préjudice moral. Selon un porte-parole du tribunal, ce dernier a condamné Tepco à s'acquitter d'un montant très inférieur, de 376 millions de yens (2,8 millions d'euros). Au niveau national, de nombreuses plaintes en nom collectif ont été déposées dans un total de 18 provinces du pays, émanant en tout de 12.000 citoyens. Les plaignants mettent en avant un rapport produit par le gouvernement japonais dès 2002, indiquant une possibilité de 20% qu'un séisme de magnitude 8 survienne dans la région d'ici 30 ans. Si ce rapport avait été pris en compte, il aurait été possible de mettre en place des mesures préventives [rapportent les médias japonais](#).

L'hypothèse d'un tsunami évoquée

La responsabilité de l'Etat dans le désastre de Fukushima a jusqu'à présent été reconnue une seule fois, en mars 2017, lors d'un verdict rendu par une autre cour, sur un dossier différent. Le tribunal de

Maebashi, au nord de Tokyo, avait alors jugé coupables de négligence le gouvernement et Tepco. Une étude interne à Tepco datant de 2008, révélée ultérieurement, évoquait l'hypothèse d'un tsunami d'environ 15,7 mètres, mais les dispositions face à cette menace n'avaient pas été prises. Tepco et l'Etat ont été condamnés à verser un montant total de 38,6 millions de yens (292 000 euros au cours actuel). Au total, plus de 450 000 habitants avaient fui juste après la triple catastrophe (le séisme et le tsunami où ont péri et disparu quelque 18 500 personnes, et l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima), sur ordre des autorités ou par peur de la radioactivité.

En juin a débuté à Tokyo le [procès](#) de trois ex-dirigeants de Tepco nommément renvoyés en justice pour leur responsabilité dans l'accident nucléaire. Ils sont accusés de ne pas avoir pris les dispositions qui auraient permis d'éviter les dégâts causés aux installations par le tsunami ainsi que les avaries en chaîne qui ont suivi. Le verdict n'a pas encore été rendu.